

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CTE/CNES SUD ROUSSILLON
16 RUE J.J.THARAUD
ZONE ARTISANALE - B.P. 34
66750 ST CYPRIEN

Nos références à rappeler : 071104/M
CTE/CNES SUD ROUSSILLON
Dossier suivi par : Audrey GOUBIN-NEAU

Objet : modification de votre contrat d'assurance

Niort, le 18 novembre 2025

Monsieur le Président,

Suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'avenant N°3 "Mise à jour mouvements 2025", en 2 exemplaire(s), entérinant les modifications intervenues sur votre contrat Sur mesure Véhicules N° C2023-7249.

Nous vous remercions de nous retourner un exemplaire revêtu de votre signature.

Pour connaître la situation comptable sur l'ensemble de vos contrats, nous vous invitons à vous reporter à votre dernier relevé de compte et à procéder au règlement des sommes éventuellement dues.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour SMACL Assurances,
Le Directeur Général
Patrick BLANCHARD



Nos références à rappeler : 071104/M - Avenant N° 3 Véhicules N° C2023-7249

CTE/CNES SUD ROUSSILLON - 16 RUE J.J.THARAUD - ZONE ARTISANALE - B.P. 34 - 66750 ST CYPRIEN

Echéance du contrat : 1er janvier

> Avenant N° 3 Mise à jour mouvements 2025 Contrat Sur mesure Véhicules N° C2023-7249 - Véhicules à moteur et risques annexes

1. Objet de l'avenant

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux conditions particulières du contrat et aux éventuels avenants additifs de modification, le présent avenant entérine les modifications définies dans les dispositions ci-après.

2. État des risques

Le ou les tableaux qui suivent mentionnent uniquement les risques concernés par le présent avenant. Pour les risques qui bénéficient d'une garantie optionnelle, vous pouvez vous reporter au paragraphe « Dispositions particulières » pour en connaître l'étendue.

Au 18/11/2025 : 93 risques assurés sur l'ensemble du contrat.

2.1. Ajout de risques

N°	Genre	Désignation	1re mise en circulation	Formule de garantie	Date effet	Date résiliation
132	Benne à ordures ménagères	RENAULT - . - DZ-813-BV	22/01/2016	Formule 3	16/12/2024	
133	Camionnette – Fourgon : moins de 3T5	MAN - TGE - HC-480-FZ	05/03/2025	Formule 3	06/03/2025	
134	Camionnette – Fourgon : moins de 3T5	IVECO - 35C JPM - GS-327-AL	25/10/2023	Formule 3	11/03/2025	
135	Remorque de moins de 750 KG	MASTER - remorque - WW-515-BA	19/03/2025	Formule 3	19/03/2025	
136	Véhicule léger	PEUGEOT - 308 - GJ-222-EQ	31/08/2022	Formule 3	22/05/2025	
137	Véhicule léger	PEUGEOT - 5008 - HB-796-ND	24/01/2025	Formule 3	30/05/2025	02/06/2025
138	Deux roues	HUSQVARNA - HUSQVARNA SVARTPILEN 401 - HC-277-SP	29/03/2025	Formule 3	30/05/2025	02/06/2025
139	Deux roues	SILENCE - S02LS - HG-931-TD	27/05/2025	Formule 3	30/05/2025	02/06/2025

1 / 2

N°	Genre	Désignation	1re mise en circulation	Formule de garantie	Date effet	Date résiliation
140	Remorque égale ou supérieure à 750 KG	MASTER-TECH - - HF-169-BQ	08/08/2025	Formule 3	08/08/2025	

2.2. Modification de risques

N°	Genre	Désignation	1re mise en circulation	Date application	Modifications
54	Benne à ordures ménagères	RENAULT - EX-699-LQ	22/05/2018	10/12/2024	Résiliation risque
27	Poids lourd	RENAULT - PREMIUM - BL-097-BJ	28/03/2011	02/07/2025	Résiliation risque

Le présent avenant est établi conformément aux souhaits de la personne morale qui reconnaît par ailleurs avoir reçu toutes informations, et conseils, adaptés à ses besoins.

Fait en 2 exemplaire(s) à Niort, le 18 novembre 2025

Pour la personne morale souscriptrice,
CTE/CNES SUD ROUSSILLON
(Signature et cachet)

Pour SMACL Assurances,
Le Directeur Général
Patrick BLANCHARD



MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CTE/CNES SUD ROUSSILLON
16 RUE J.J.THARAUD
ZONE ARTISANALE - B.P. 34
66750 ST CYPRIEN

Nos références à rappeler : 071104/M
CTE/CNES SUD ROUSSILLON

Niort, le 18 novembre 2025

> Répartition des cotisations

Contrat Sur mesure Véhicules N° C2023-7249 - Véhicules à moteur et risques annexes

N°	Désignation	Période de référence	Cotisations au prorata par risque		Bases annuelles pour information	
			HT	TTC	HT	TTC
27	RENAULT - PREMIUM - BL-097-BJ	03/07/2025 au 31/12/2025	-970,24 €	-1 104,91 €	-	-
54	RENAULT - EX-699-LQ	11/12/2024 au 31/12/2024	-146,41 €	-160,92 €	-	-
		01/01/2025 au 31/12/2025	-2 733,71 €	-3 003,79 €	-	-
132	RENAULT - . - DZ-813-BV	16/12/2024 au 31/12/2024	111,55 €	122,60 €	2 733,71 €	3 003,79 €
		01/01/2025 au 31/12/2025	2 733,71 €	3 003,79 €		
133	MAN - TGE - HC-480-FZ	06/03/2025 au 31/12/2025	528,45 €	635,30 €	640,80 €	770,37 €
134	IVECO - 35C JPM - GS-327-AL	11/03/2025 au 31/12/2025	519,66 €	624,72 €	640,80 €	770,37 €
135	MASTER - remorque - WW-515-BA	19/03/2025 au 31/12/2025	115,63 €	140,26 €	146,52 €	177,72 €
136	PEUGEOT - 308 - GJ-222-EQ	22/05/2025 au 31/12/2025	393,26 €	472,76 €	640,80 €	770,37 €
137	PEUGEOT - 5008 - HB-796-ND	30/05/2025 au 02/06/2025	7,01 €	8,43 €	-	-
138	HUSQVARNA - HUSQVARNA SVARTPILEN 401 - HC-277-SP	30/05/2025 au 02/06/2025	2,66 €	3,11 €	-	-
139	SILENCE - S02LS - HG-931-TD	30/05/2025 au 02/06/2025	2,66 €	3,11 €	-	-
140	MASTER-TECH - . - HF-169-BQ	08/08/2025 au 31/12/2025	58,61 €	71,08 €	146,52 €	177,72 €
Total à payer			622,84 €	815,54 €		

Les cotisations HT sont établies sur la base de l'indice SRA en vigueur, soit 147,97.

Les cotisations TTC intègrent les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date de l'opération.

La colonne « Cotisations au prorata par risque » précise la cotisation, toutes opérations confondues, pour chaque risque concerné par l'avenant, jusqu'à la prochaine échéance du contrat.

Pour les modalités de règlement des sommes dues, veuillez vous reporter à l'appel de cotisations.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CTE/CNES SUD ROUSSILLON
16 RUE J.J.THARAUD
ZONE ARTISANALE - B.P. 34
66750 ST CYPRIEN

Nos références à rappeler : 071104/M
N° C2023-7249

Niort, le 18 novembre 2025

> Appel de cotisations

Date opération	N° appel cotisation	Nature opération	Cotisation HT	Taxes	Cotisation TTC
18/11/2025	AC20250398558	Avenant N° 3 du contrat Sur mesure Véhicules N° C2023-7249 pour la période du 11/12/2024 au 31/12/2025 - Marché 20221241M dont garantie catastrophes naturelles	622,84 11,39 €	192,70 3,59 €	815,54 14,98 €
Total à payer					815,54 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date d'opération.
L'indice SRA en vigueur est de 147,97.

Modalités de règlement

Votre prochain règlement doit intervenir dans un délai de 30 jours (à compter de la date d'opération) ; par chèque, par mandat ou par virement.

**Si vous êtes éligible à la facturation électronique,
retrouvez vos factures sur votre portail Chorus dans les meilleurs délais.**

Le présent document vaut quittance après paiement



Merci de régler les sommes dues, par :

- **mandat administratif ou virement sur le compte :**

CRCA/CMDS

IBAN : FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083

BIC : AGRIFRPP817

Références à rappeler : 071104/M - CTE/CNES SUD ROUSSILLON

- **ou par chèque, à l'ordre de SMACL Assurances, accompagné de ce coupon.**

> Détail des taxes et des contributions réglementaires

Libellé	Taux de taxe	Taxe
Fonds de garantie rente	0,8 %	-4,10 €
Fonds de garantie automobile	1,2 %	-6,20 €
Assurance RC véhicules terrestres à moteur	15,0 %	-77,05 €
Véhicules terrestres à moteur	18,0 %	277,39 €
Taxes à 0 %		
Toutes autres assurances	9,0 %	2,66 €
	TOTAL	192,70 €

En application de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts (CGI), les opérations d'assurance sont exonérées de TVA et soumises à la TCA (Taxe sur les Conventions d'Assurance) dont les taux et exonérations sont fixés aux articles 991 à 1001 du CGI.



MONSIEUR LE PRÉSIDENT
 CTE/CNES SUD ROUSSILLON
 16 RUE J.J.THARAUD
 ZONE ARTISANALE - B.P. 34
 66750 ST CYPRIEN

Nos références à rappeler : 071104/M
 CTE/CNES SUD ROUSSILLON

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-après les derniers mouvements enregistrés sur votre compte.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

Audrey GOUBIN-NEAU

> Relevé de compte au 18/11/2025

Date opération	N° appel cotisation	Nature opération	Solde antérieur	Débit TTC	Crédit TTC
29/02/2024		Virement			4 937,70 €
01/01/2025	AC20240312349	Avis d'échéance du contrat Sur mesure Responsabilités N° C2023-7280 pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 - Marché 20221240M		8 940,09 €	
22/01/2025	AC20250366853	Régularisation du contrat Sur mesure Responsabilités N° C2023-7280 pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 - Marché 20221240M			924,69 €
22/01/2025	AC20250366860	Révision N° 1 du contrat Sur mesure Responsabilités N° C2023-7280 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 - Marché 20221240M			563,09 €
25/03/2025		Virement			7 452,31 €
18/11/2025	AC20250398558	Avenant N° 3 du contrat Sur mesure Véhicules N° C2023-7249 pour la période du 11/12/2024 au 31/12/2025 - Marché 20221241M		815,54 €	
			Solde en votre faveur		4 122,16 €

**Si vous êtes éligible à la facturation électronique,
 retrouvez vos factures sur votre portail Chorus dans les meilleurs délais.**

Modalités de remboursement

Si vous souhaitez être remboursé du "solde en votre faveur", merci de nous adresser :

- un mail ou un courrier, si vous êtes un établissement de droit privé. À défaut, cette somme sera déduite de votre prochain appel de cotisation.
- un titre de recette, si vous êtes un établissement public.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CTE/CNES SUD ROUSSILLON
16 RUE J.J.THARAUD
ZONE ARTISANALE - B.P. 34
66750 ST CYPRIEN

Nos références à rappeler : 071104/M
CTE/CNES SUD ROUSSILLON

Monsieur le Président,

Suite aux modifications récemment enregistrées, vous trouverez ci-après votre échéancier pour le paiement de vos cotisations d'assurances.

Tout règlement doit intervenir dans un délai de 30 jours à compter de la date précisée dans votre échéancier ; par chèque, par mandat ou par virement, selon les modalités indiquées dans le coupon joint.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour SMACL Assurances,
Audrey GOUBIN-NEAU

> Échéancier au 18/11/2025

18 novembre 2025
815,54 €



Merci de régler les sommes dues, par :

- **mandat administratif ou virement sur le compte :**

CRCA/CMDS

IBAN : FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083

BIC : AGRIFRPP817

Références à rappeler : 071104/M - CTE/CNES SUD ROUSSILLON

- **ou par chèque, à l'ordre de SMACL Assurances, accompagné de ce coupon.**